

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines,
tenue 5 août 2020 à 19h00 par voie de visioconférence

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général, agit à titre de secrétaire d'assemblée

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement, tous formant quorum, sous la présidence de Ronald Cross, maire.

Absence motivée :

Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2008-143

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2008-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2020
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**100 ADMINISTRATION**

- 110-01 Dépôt du rapport du vérificateur

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Modification du taux d'intérêt applicable
- 110-02 Réouverture des salles municipales – Rassemblement de 250 personnes
- 110-03 Déclaration de lauréats du concours Maison fleurie
- 110-04 Projet construction d'un garage municipal – certificat de paiement # 9
- 110-05 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 4 août 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 juillet 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 juillet 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 juillet 2020
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT****400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE****900 VARIA****1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION**ADOPTÉE**

PROCÈS-VERBAUX

R2008-145

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2008-146

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT QUE conformément avec l'article 176.1 du *Code municipal*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Grondin de la firme de comptable Langevin Grondin CA inc., a procédé au dépôt et à la présentation du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2019 tels que préparés par la firme de comptable Langevin Grondin CA inc.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur pour l'année 2019, tels que déposés.

ADOPTÉE

R2008-147

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE EN VERTU DU RÈGLEMENT 2020-362

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présente situation de pandémie du Covid-19, le conseil souhaite venir en aide aux contribuables durement touchés en prolongeant la période pour laquelle aucuns frais d'intérêt ne sont applicables sur les comptes en souffrance.

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, chaque fois qu'il le juge opportun;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

DE prolonger la période pour laquelle le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité et qui demeure impayée soit établi à 0% par année, et ce, jusqu'au 31 août 2020;

QU'à partir du 1er septembre 2020 le taux d'intérêt applicable soit rétabli conformément au taux inscrit à l'article 6 du règlement 2020-362.

ADOPTÉE

R2008-148

CONCOURS MAISON FLEURIE – DÉVOILEMENT DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

CONSIDÉRANT la tenue du concours Maison fleurie de Messines;

CONSIDÉRANT QU'il y avait quatre catégories soit *Façade, Complet (Façade et cours arrière), Potager, Coup de cœur* et finalement *Honneur*, catégorie réservée aux anciens lauréats inscrits;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un total de 13 inscriptions, toutes catégories confondues au concours;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du concours Maison fleurie a procédé à l'évaluation des propriétés inscrites et a ainsi établi la liste des récipiendaires des différentes catégories du concours, et en a fait la présentation aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les lauréats suivants soient officialisés; soit:

Catégorie	1 ^{ère} place	2 ^{ième} place
Façade	Ninon Cécire	
Complet	Louiselle Labare	Gisèle Périer
Potager	Janick Maurice	
Coup de coeur	Suzanne Fournier	
Honneur	Aucune inscription	

QUE la Municipalité félicite les gagnants, de même que tous les citoyens dont les efforts contribuent d'année en année, au charme et à la beauté reconnue de Messines. Vous avez su, par votre travail d'horticulture, donner un cachet remarquable à l'environnement et un accent de qualité à notre milieu de vie.

QUE les lauréats reçoivent les prix suivants : Catégorie *Complet* un montant de 100 \$ pour la 1^{ère} position, un montant de 50 \$ pour la 2^{ième} position. Dans la catégorie *Façade*, le gagnant de la 1^{ère} position remporte un montant de 50 \$. Catégorie *Potager* le gagnant de la 1^{ère} position remporte un montant de 50 \$. Finalement le lauréat du coup de cœur des juges recevra un montant de 25 \$.

QUE le conseil autorise le déboursé pour la valeur des montants autorisés.

ADOPTÉE

R2008-149

PROJET CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 9^{ième} versement (Réception définitive) dans le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 87 479.94\$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente à l'amiable est intervenue entre VAMAYA construction et la municipalité, entente dans lequel VAMAYA consent à diminuer le montant de la facture finale d'une somme de (15 000\$) quinze mille dollars.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un déboursé au montant de 72 479.94\$ au nom de l'entrepreneur Vamaya, et ce, conformément à la demande de paiement déposée par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

R2008-150

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 206 966 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Éric Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2008-151

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 4 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 juillet et des comptes supplémentaires au 4 août 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 105 857.28\$

ADOPTÉE

R2008-152

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 4 au 31 juillet 2020, pour la somme de 59 538.43\$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
42	Chèques fournisseurs émis	40 323.98 \$
15	Prélèvements électroniques	19 214.45 \$
	TOTAL :	59 538.43 \$

ADOPTÉE

R2008-153

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 4 au 31 juillet 2020, dont celle-ci représente la somme de 41 863.95 \$

ADOPTÉE

R2008-154

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020, dont celui-ci représente une somme de 23 050.81\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2008-155

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19 h 25

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier